



## EXTRAIT du REGISTRE DES ELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 décembre 2022

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-deux et le six décembre 2022 à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Latreille Haut, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N° 21

**Etaient présents :** M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 29 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Yvette FOURNIER par Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Patrick BROQUERIE par M. Jacques SPINDLER, M. Sébastien BRAZ par M. Michel BOUYOU

Etait absent : M. Grégory HUGUE,

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

### **Pôle Accordéons - Acquisition d'une cave à liqueur musicale accordéon**

Le Conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget communal,
- Considérant que le Pôle Accordéons a souhaité faire l'acquisition d'une cave à liqueur musicale, constituée d'un réceptacle en forme d'accordéon à touches piano et qui peut être datée des années 1950,
- Considérant que la collection du Pôle accordéons est aujourd'hui essentiellement instrumentale et comporte, en dehors des instruments, de l'outillage spécifique à la fabrication et les fonds documentaires réunissent partitions, méthodes, publicités, catalogues de fabricants ainsi qu'un ensemble de fonds sonores,
- Considérant qu'au sein de cet ensemble, les objets témoignant de la perception de l'instrument dans la société sont peu nombreux,
- Considérant que l'acquisition de cette cave à liqueur permet de l'enrichir avec un objet intéressant de ce point de vue,

- Considérant que cette proposition a reçu un avis favorable de la Commission Scientifique d'acquisition des Musées de Nouvelle-Aquitaine le 15 novembre 2022,

Après en avoir délibéré, approuvé à l'unanimité

- 1 - Approuve** l'acquisition, pour un montant de 80 euros, d'une cave à liqueur musicale pour affectation aux collections du Pôle Accordéons (*Cité de l'Accordéon et des Patrimoines de Tulle*).
- 2 - Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir dans le cadre de cette acquisition.
- 3 - Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le Fonds Régional d'Acquisition des Musées pour l'octroi d'une subvention.
- 4 - Les écritures comptables** en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.
- 5 - La présente délibération** peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le Maire,  
  
Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le : 09 DEC. 2022  
Date et ref de l'accusé de réception : 09 DEC. 2022

521 - 06/12/2022